



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 5 juin 2013

L'an deux mille treize, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le vingt neuf mai, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger Martinache, Maire de Vauhallan

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	14	Votants :	15
Présents :	Roger MARTINACHE, Bernard GLEIZE, François HILLION, Denise GARCIA, Huguette DEFOREIT, Pascal NAWROCKI, Josette HUARD, Taouès COLL, Isabelle GLASSET, Bernard CELLIER, Jean-Laurent PANCIATICI et Karl CROCHART, Claude BOUSQUET et Jean-Luc LANDO					
Représentés :	Katia EMIG représentée par François HILLION					
Absents :	Michel MAHIEU, Nathalie BENOIST, Michel ASTRUC et Cheikh FALL					
Secrétaire :	Bernard CELLIER					

¼ d'heure du citoyen

A 20h05, Monsieur Roy intervient pour soutenir le projet de modification du POS. A 20h12, arrivée de Monsieur Le Traon, également présent pour soutenir le projet de modification du POS engagé par la commune.

Monsieur Roy quitte la salle du conseil municipal avant le début de la séance. Monsieur Le Traon assiste au déroulement de la séance du conseil municipal.

A 20h15 s'ouvre, sous la Présidence de Monsieur Roger MARTINACHE, Maire de Vauhallan, la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2013.

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Monsieur Bernard CELLIER est désigné comme secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, est annexé au compte rendu du dernier conseil municipal l'intervention de Monsieur Karl CROCHART du 3 avril 2013.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal l'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2013.

Malgré le désaccord du Maire, Madame Claude BOUSQUET distribue et lit, en séance, un courrier adressé au Maire et distribué aux élus, au sujet de son non maintien dans ses fonctions de 4ème adjoint au maire.

Adoption du compte rendu à la majorité absolue. Claude BOUSQUET vote contre.

Finances

Délibération n°24/2013 : Tarifs de la restauration municipale et des services périscolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de la restauration municipale, à compter du 1er septembre 2013, comme suit :

	2011	2012	2013
TARIF A	1,62 €	1,64 €	1,67 €
TARIF B	2,71 €	2,75 €	2,80 €
TARIF C	3,77 €	3,83 €	3,90 €
TARIF D	4,85 €	4,92 €	5,01 €
TARIF E	6,49 €	6,60 €	6,71 €

Le pourcentage d'augmentation des tarifs de la restauration municipale est obtenu par application du contrat conclu avec la société AVENANCE. Cette année, le pourcentage d'augmentation est de 1,71 %.

Fixe les tarifs des services périscolaires, à compter du 1er septembre 2013, comme suit :

	Tarif journalier de la garderie du matin	Tarif journalier en cas de défaut d'inscription
Tarif A	0,85€	1,48€
Tarif B	1,38€	2,41€
Tarif C	1,93€	3,35€
Tarif D	2,47€	4,29€
Tarif Ext	3,31€	5,77€

	Tarif Garderie 16h30-18h00	Tarif Étude surveillée 16h30-18h00	Tarif Garderie 18h00-18h30	Tarif journalier en cas de défaut d'inscription
Tarif A	1,38€	1,48€	0,56€	2,77€
Tarif B	2,26€	2,41€	0,90€	4,52€
Tarif C	3,14€	3,35€	1,25€	6,28€
Tarif D	4,02€	4,29€	1,61€	8,04€
Tarif Ext	5,40€	5,77€	2,17€	10,80€

Le pourcentage d'augmentation des tarifs des services périscolaires est calculé sur l'inflation prévisionnelle de l'année 2012, soit 1,2 %.

Délibération n°25/2013 : Fixation des tarifs pour la vente de glaces et de granitas au cours de la fête du village

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 1,50 € le tarif de vente d'une glace à l'italienne une boule et d'une granitas et à 2 € le tarif de vente d'une glace à l'italienne deux boules.

Le conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à signer la convention avec la société Poly Event et tous les documents y afférant.

Délibération n°26/2013 : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) pour la fête de l'automne (Edition 2013)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, pour la fête de l'automne (Edition 2013) et autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier et au mandatement de cette subvention.

Subvention des investissements

Délibération n°27/2013 : Demande de subvention auprès d'ORANGE UPR Ile-de-France pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication Rue des Caves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'enfouissement des réseaux d'éclairage public, d'électricité et de télécommunications de la Rue des caves, sollicite auprès d'ORANGE UPR Ile-de-France une subvention au taux maximum pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication et autorise Monsieur le Maire à déposer ladite demande de subvention.

Délibération n°28/2013 : Demande de subvention auprès d'ERDF pour l'enfouissement des réseaux électriques basse tension et des branchements Rue des Caves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'enfouissement des réseaux d'éclairage public, d'électricité et de télécommunications de la Rue des caves, sollicite auprès d'ERDF une subvention au taux maximum pour l'enfouissement des réseaux et des branchements électriques rue des Caves et autorise Monsieur le Maire à déposer ladite demande de subvention.

Délibération n°29/2013 : Désignation d'un référent « Appel des 100 » et d'un référent « Développement durable » dans le cadre de la conclusion du contrat de territoire avec le département de l'Essonne

Vu la candidature de Madame Huguette DEFOREIT au poste de référent « Développement durable » et les candidatures de Monsieur Jean-Luc LANDO et Madame Claude BOUSQUET au poste de référent « Appel des 100 ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Huguette DEFOREIT, cinquième adjoint au maire chargée du développement durable comme référent « Développement durable » et désigne, à la majorité absolue, Monsieur Jean-Luc LANDO, quatrième adjoint au maire chargé de l'animation et de la vie associative comme référent « Appel des 100 ».

Délibération n°30/2013 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de fonds de concours avec la CAPS, au titre de l'aide aux petites communes, pour les travaux d'extension des vestiaires du stade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de fonds de concours proposée et autorise le Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention avec la commune de Vauhallaan.

Assainissement

Délibération n°31/2013 : Approbation du rapport 2012 du délégataire de service public en charge de l'assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2012 du délégataire en charge du service de l'assainissement.

Le prix de l'eau (distribution d'eau potable) a baissé de 5,16 % par rapport à l'année 2012 et devrait continuer de baisser.

Scolaire

Délibération n°32/2012 : Frais de scolarité – Dérogations Extra communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter le montant des frais de scolarité par élève de l'école maternelle et par an à 950 € pour les enfants de Vauhallaan scolarisés à Bièvres, Igny, Massy, Palaiseau, Verrières-le-Buisson et pour les enfants de ces communes scolarisés à Vauhallaan, décide de porter le montant des frais de scolarité par élève de l'école élémentaire et par an à 870 € pour les enfants de Vauhallaan scolarisés à Bièvres, Igny, Massy, Palaiseau, Verrières-le-Buisson et pour les enfants de ces communes scolarisés à Vauhallaan.

Le conseil municipal approuve également le projet de convention joint en annexe et autorise Monsieur le maire à signer ladite convention et les actes y afférent.

Urbanisme

Délibération n° 33/2013 : Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte de rétrocession des espaces extérieurs du 12-14 Grande Rue du 8 mai 1945 à Vauhallan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rétrocession des espaces extérieurs du 12-14 Grande Rue du 8 mai 1945 au titre de l'euro symbolique, conformément au plan d'arpentage et à l'extrait cadastral joints en annexe, représentant environ 2 728 m² de surface et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la cession précitée.

Délibération n° 34/2013 : Approbation de la modification du règlement du Plan d'Occupation des Sols

Le conseil municipal regrette que les opposants au projet de la modification du POS n'aient pas assisté à la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est annexé à la présente, dit que conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le POS modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Vauhallan et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture. Cette délibération prescrivant la modification du Plan d'Occupation des Sols fera l'objet, en application des articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage pendant un mois sur les panneaux administratifs de la commune de Vauhallan, mention de cet affichage étant insérée dans un journal diffusé dans le Département et le POS modifié sera exécutoire dans un délai d'un mois à compter de sa transmission au Préfet, conformément aux dispositions de l'article L 123-12 du code de l'urbanisme.

Délibération n°35/2012 : Attribution de numéros de voirie à deux parcelles situées Chemin de Vérigny

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le numéro 1 du chemin de Vérigny aux parcelles AD12, AD15, AD16 et AD17 et d'attribuer le numéro 2 du chemin de Vérigny aux parcelles AD18 et AD19.

Clôture de la séance : 21h10.